Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260320-2026_03_014-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Date de la convocation : 16/03/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le vendredi 20 mars à 18 h 00
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lognoné Jamila, Maire.
Etaient présents : Monsieur ROMBAUT Philippe 1er adjoint et Madame LE BIDEAU Noémie 2ème adjointe, Messieurs LUCAS Fabien, PARANTHOËN Rémi et JOUAN Patrick, Mesdames ROLLAND-CAVELAN Nolwenn, DURAND Sylvie, IZAUTE Marie-Emmanuelle et DOMANCICH Lydie.
Absent : Mr BOULANGER Pierre Pascal procuration à Madame Lognoné Jamila.
Secrétaire : Mme LE BIDEAU Noémie a été élu secrétaire.
Assistait également à la réunion : Mme Lamandé Anne-Yvonne secrétaire de mairie.

DESIGNATION DES CONSEILLERS DELEGUES

La Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la Maire est seule chargée de l'administration de la commune, mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers à des membres du Conseil Municipal.

Considérant la nécessité d'assurer une gestion de proximité et de suivre des dossiers thématiques spécifiques, la Maire a décidé de confier des délégations de fonctions à certains conseillers municipaux.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de prendre acte de la répartition de ces délégations, délégations qui seront attribuées prochainement.

Madame La Maire propose de désigner les conseillers délégués suivants :

- **Mme ROLLAND-CAVELAN Nolwenn**
- **Mr PARANTHOËN Rémi**
- **Mme IZAUTE Marie-Emmanuelle**
-

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de :

- **PRENDRE** acte de la décision du Maire de désigner les conseillers délégués suivants :
  - Mme ROLLAND-CAVELAN Nolwenn

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260320-2026_03_014-DE

- Mr PARANTHOËN Rémi
- Mme IZAUTE Marie-Emmanuelle

- **PRECISE** que les délégations aux conseillers délégués seront attribuées prochainement et qu'un arrêté sera pris.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Maire
Lognoné Jamila



Certifié exécutoire par transmission, le 24/03/2026 en Préfecture des Côtes d'Armor
La Maire, Lognoné Jamila

